

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 19 décembre 2018**

<b>Délibération</b>
<b>N° 18.234.4</b>
<b>En exercice .....37</b>
<b>Présents .....27</b>
<b>Votants.....33</b>
<b>Pour .....33</b>
<b>Contre .....0</b>
<b>Abstention .....0</b>

<b>POLE POPULATION ET QUALITE DE VIE SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>
<b>CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE PORTANT SUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE ACTION DE SOUTIEN AUX JEUNES DU TERRITOIRE BENEFICIAIRES DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LE RLISE</b>

*Date de la convocation : 13/12/2018*

L'an deux mille dix-huit  
**Et le 19 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**27 Conseillers communautaires présents :** madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET.

**6 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

**4 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Philippe VIDAL.

**Secrétaire de séance :** madame Cathy LIMORTE.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 19 décembre 2018**

---

**Convention de partenariat triennale portant sur la mise en œuvre d'une action de soutien  
aux jeunes du territoire bénéficiaires des actions mises en œuvre par le RLise**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux partenariats entre les collectivités locales et les associations, notamment l'article 10 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une action de soutien aux jeunes du territoire bénéficiaire des actions mises en œuvre par le RLise, signée le 20 décembre 2016 ;

**Vu** l'avenant n° 1 à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une action de soutien aux jeunes du territoire bénéficiaires des actions mises en œuvre par le RLise, signé le 24 janvier 2018 ;

**Considérant** que le Réseau Local d'Initiatives socio-économique (RLise) « Les Sablières » développe différentes actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans en collaboration avec la Mission Locale d'Insertion (MLI) du biterrois ;

**Considérant** que la Communauté de communes La Domitienne participe depuis 2007 au financement du BAFA et que, dans ce cadre, 145 stages de base BAFA et 87 stages de perfectionnement ont été réalisés ainsi que diverses actions de remobilisation en faveur des jeunes du territoire via le RLise notamment ; qu'en 2018, l'acquisition de tenues professionnelles ainsi que des frais de restauration ont représenté un montant total de 1 333,02 euros ;

**Considérant** l'intérêt que revêt ce partenariat en faveur des jeunes de notre territoire, il est proposé sa continuité, sur trois ans de 2019 à 2021, au vu du bilan de l'année 2018 et à travers le financement de formations et/ou d'actions spécifiques pour un montant plafonné à 2 650 euros par an ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

**I. APPROUVE** les termes de la convention de partenariat triennale pour les années 2019, 2020 et 2021 telle qu'annexée à la présente délibération, entre la Communauté de communes La Domitienne et le Réseau Local d'Initiatives socio-économique (RLise) « Les Sablières ».

**II. ATTRIBUE** à l'association un financement d'actions à hauteur de 2 650 euros maximum par an.

**III. DEMANDE** que les dépenses en résultant soient inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre prévu à cet effet.

**IV. AUTORISE** monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

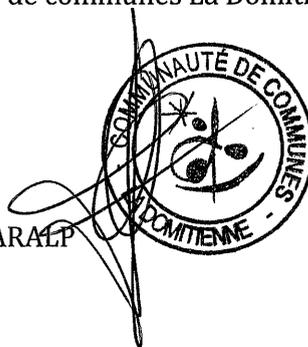
**V. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

**VI. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20181219-DELIB\_18\_23